



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

Procès-verbal du 18 octobre 2022

Présences : Mme Geneviève Simon, parent
Mme Valéry Vigneault, parent
Mme Anne-Marie Gaucher, parent
Mme Valérie Descôteaux, parent
Mme Catherine Rivard, enseignante
M. Nicolas Acocella, enseignant (membre substitut)
Mme Valérie Chagnon, technicienne en éducation spécialisée
Mme Caroline Morais, éducatrice service de garde
M. Benoit Bertholet, directeur

Absences : Mme Josée Benoît, enseignante
Mme Alexandrine Desbiens, enseignante
M. Ginei Alfredo Seben, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Benoit Bertholet, directeur, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 11.

2. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Il est proposé par Valérie Descôteaux que Anne-Marie Gaucher soit nommée secrétaire. Celle-ci accepte.

CÉ 22/23 - 005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 OCTOBRE 2022

Catherine Rivard propose l'adoption de l'ordre du jour du 18 octobre 2022 tel que déposé.

CÉ 22/23 - 006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

5. MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

**a. Nomination de la présidence et la vice-présidence du conseil
d'établissement (FICHES 3-4)**

Valéry Vigneault propose Geneviève Simon comme présidente du conseil d'établissement. Celle-ci accepte. Aucune autre proposition. Geneviève Simon est nommée présidente du CÉ.

CÉ 22/23 - 007



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Anne-Marie Gaucher propose Valéry Vigneault au poste de vice-présidente du conseil d'établissement. Celle-ci accepte. Aucune autre proposition. Valéry Vigneault est nommée vice-présidente du CÉ.

CÉ 22/23 - 008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

b. Nomination des représentants de la communauté (résolution) (FICHE 1)

Valérie Descôteaux propose Joannie Bouthillette qui l'a fait l'année précédente.

CÉ 22/23 - 009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c. Dénonciation d'intérêt

Le formulaire est présenté. Les membres sont invités à le compléter. Il est du devoir de chaque membre de tenir à jour ce document.

Le formulaire doit être mis à jour au cours de l'année.

d. Formation obligatoire du conseil d'établissement

Présentation du tableau des fiches à consulter, la formation sera répartie dans l'année selon les sujets adoptés.

Caroline Morais propose d'adopter le tableau de la formation. Appuyé par Catherine Rivard.

CÉ 22/23 - 010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

e. Règles de régie interne (ADOPTION – FICHES 3 et 28)

Au point 4.3.3, ajout de l'heure : 18 h à 20 h.

Au point 2.4, modifier le libellé pour « Si les encadrements le permettent (...) »

Proposé par Valérie Descôteaux, appuyé par Caroline Morais.

CÉ 22/23 - 011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

f. Calendrier des séances du conseil d'établissement (FICHE 3)

Les séances du conseil d'établissement auront lieu aux dates suivantes :
22 novembre, 31 janvier, 21 mars, 16 mai et 6 juin.

Proposé par Catherine Rivard, appuyé par Caroline Morais.

CÉ 22/23 - 012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

g. Budget de fonctionnement du CÉ (ADOPTION – FICHE 3)

Les membres sont informés du fonctionnement.

CÉ 22/23 - 013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2022 (ADOPTION ET SUIVI)

Il est proposé par Caroline Morais, appuyé par Valérie Descôteaux et résolu que le procès-verbal du 7 juin 2022 soit adopté avec la correction de quelques coquilles.

CÉ 22/23 - 014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Des suivis sont faits concernant la rencontre avec les conseillers municipaux, la cérémonie commémorative ainsi que le comité tempête.

7. LOCATION DE SALLE (INFORMATION)

La location du gymnase demanderait de verrouiller le reste de l'école. Qui décide du coût de la location? Le directeur va vérifier avec d'autres écoles pour avoir des données chiffrées sur la question.

Le directeur informe le C.É. qu'en cas de location, les fonds devront être dépensés dans l'année financière en cours. Également, tel que le mentionne la fiche 21, il faudra faire valider l'entente par le CSSDS si nous souhaitons avoir une entente qui dure plus d'un an.

8. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (INFORMATION)

Présentation du Fonds 5 et des limites des dépenses pouvant y être facturées.

9. SERVICE DE GARDE (FICHE 10)

De nouveaux règlements entourant les services de garde ont été adoptés par le gouvernement. Une version mise à jour de notre cadre de fonctionnement a été préparée par la technicienne en service de garde.

Changement : La facturation est davantage « à la carte ». Les frais ont été augmentés et la facturation fonctionne par bloc d'inscription. Les journées pédagogiques sont maintenant à 15,30 \$.

Catherine Rivard propose d'adopter les changements, Caroline Morais appuie.

CÉ 22/23 - 015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES (APPROBATION)



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

Benoit Bertholet présente un bilan des sorties scolaires prévues cette année. Dans celle-ci, il inclut dans la réflexion la prévision de voyage de fin d'année de manière provisoire puisque la soumission pour ce voyage n'est pas arrivée. La programmation tient compte des exigences imposées par le ministère et est complétée par des activités déterminées par l'équipe-école pour faire des vivres des expériences variées aux élèves. Pour certaines activités qui ne font pas partie des exigences de base du ministère, des frais de 10\$ à 20\$ seraient chargés aux parents.

Il est proposé par Geneviève Simon, appuyé de Valérie Descôteaux, d'approuver toutes les activités du tableau, sans frais chargés aux parents.

Ces activités seront financées par l'utilisation des fonds 5-27400 (3451,58\$) et du fonds 5-27410 (3548,42\$). Pour la sortie de fin d'année de 5^e-6^e année, celle-ci recevra toutefois un montant équivalent, par élève, à la sortie de fin d'année des autres élèves. Le reste de la sortie sera notamment financée par d'autres moyens.

CÉ 22/23 - 016

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

11. CAMPAGNES DE FINANCEMENT (APPROBATION – FICHE 16)

Aucune campagne à approuver pour l'instant.
Valéry Vigneault se demande pourquoi les fromages ne sont pas vendus avant Noël. Benoît suggère de déterminer les orientations des campagnes de financement cette année.

12. MOT DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE

13. MOT DES MEMBRES DU PERSONNEL

Catherine Rivard tient à remercier l'OPP pour l'activité de début d'année scolaire.

14. MOT DU DIRECTEUR

L'année est bien commencée.

15. INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

16. QUESTIONS DIVERSES

17. QUESTIONS DU PUBLIC



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**



No de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités,
Il est proposé par Valéry Vigneault, appuyé par Caroline Morais et résolu :
QUE la séance soit levée à 20 h 16.

CÉ 22/23 - 017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Geneviève Simon,
Président(e)

Benoit Bertholet
Direction